#LIBERIDERS
VOTRE ASSURANCE
DU SCOOTER AU DRAGSTER
mutuelle des motards
LIBERTÉ ASSURÉE
© Photo_shutterstock

LA MUTUELLE EN QUELQUES MOTS

// UNE PASSION COMMUNE POUR LA LIBERTÉ //

Depuis plus de trente-cinq ans, la Mutuelle des Motards est à l'origine de toutes les innovations qui ont marqué l'assurance 2 & 3-roues.

Nous développons des contrats et des garanties qui répondent aux vrais besoins des motards, des scootéristes, des cyclomotoristes, des pratiquants de side et de quad. Conçus par et pour des motards, nos produits et nos services sont testés et perfectionnés par leurs propres utilisateurs, longtemps considérés comme « inassurables » par les assureurs classiques.

Nous avons donc développé notre propre conception de l'assurance :

- des règles de souscription qui permettent au plus grand nombre de s'assurer,
- des garanties mutualisées pour être accessibles à tous,
- des pratiques qui interdisent la résiliation arbitraire en cas de sinistre,
- des tarifs justes qui reflètent, sans concession, la réalité des risques,
- une indemnisation basée sur l'équité et le respect de l'assuré,
- de l'information qui nous connecte tous,
- de la formation qui nous rend meilleurs sur la route, pour nous et pour les autres.

Pour toutes ces raisons, la Mutuelle des Motards ne sera jamais une société d'assurance low cost.
Assurer sa liberté n'a pas de prix.

1983 Création de la Mutuelle, qui bouleverse d'emblée l'approche du risque 2 & 3-roues.

1984 Création du tout premier stage de perfectionnement 2-roues avec l'AFDM.

1989 La Mutuelle lance le premier contrat Mixte Auto-Moto.

1990 Création du *Label Jeune* : plus de surprime pour les jeunes.

1996 Lancement du stage Prise en main 125 suite au retour de l'équivalence permis B - 125.

1998 La Mutuelle inclut d'office la Corporelle du Conducteur dans ses contrats 2-roues.

1999 Remboursement systématique du casque en cas de chute ou d'accident.

2008 Contrat *Full Power,* conçu sur mesure pour les motos de circuit.

2008 La Mutuelle inclut la garantie Défense du permis de conduire dans *Jurimotard.*

2009 Lancement de la garantie Objets Transportés en 2 & 3-roues.

2010 La Mutuelle lance *UrbanScoot 50,* contrat cyclo adulte le plus complet du marché.

2010 SAVE* reçoit le prix de l'Innovation Citoyenne aux Trophées de l'Assurance.

2012 2-roues Lab' reçoit le prix de l'innovation Client aux Trophées de l'Assurance.

2014 La Mutuelle lance *Collector,* son nouveau contrat Moto de Collection.

2016 La Mutuelle lance *Ma Perso,* son nouveau contrat pour les motos personnalisées.

2018 La Mutuelle lance *Certimoov* un protocole de test élaboré par des scientifiques pour tester objectivement la capacité de protection des équipements.

2019 La Mutuelle crée *Securider* une nouvelle filiale de prévention des risques routiers en entreprise.

* Soutien et Accompagnement des Victimes de la route et de leur Entourage

NOS RÉSEAUX
EN QUELQUES POINTS

38
Bureaux
Mutuelle
des Motards

54
Délégations bénévoles
Mutuelle
des Motards

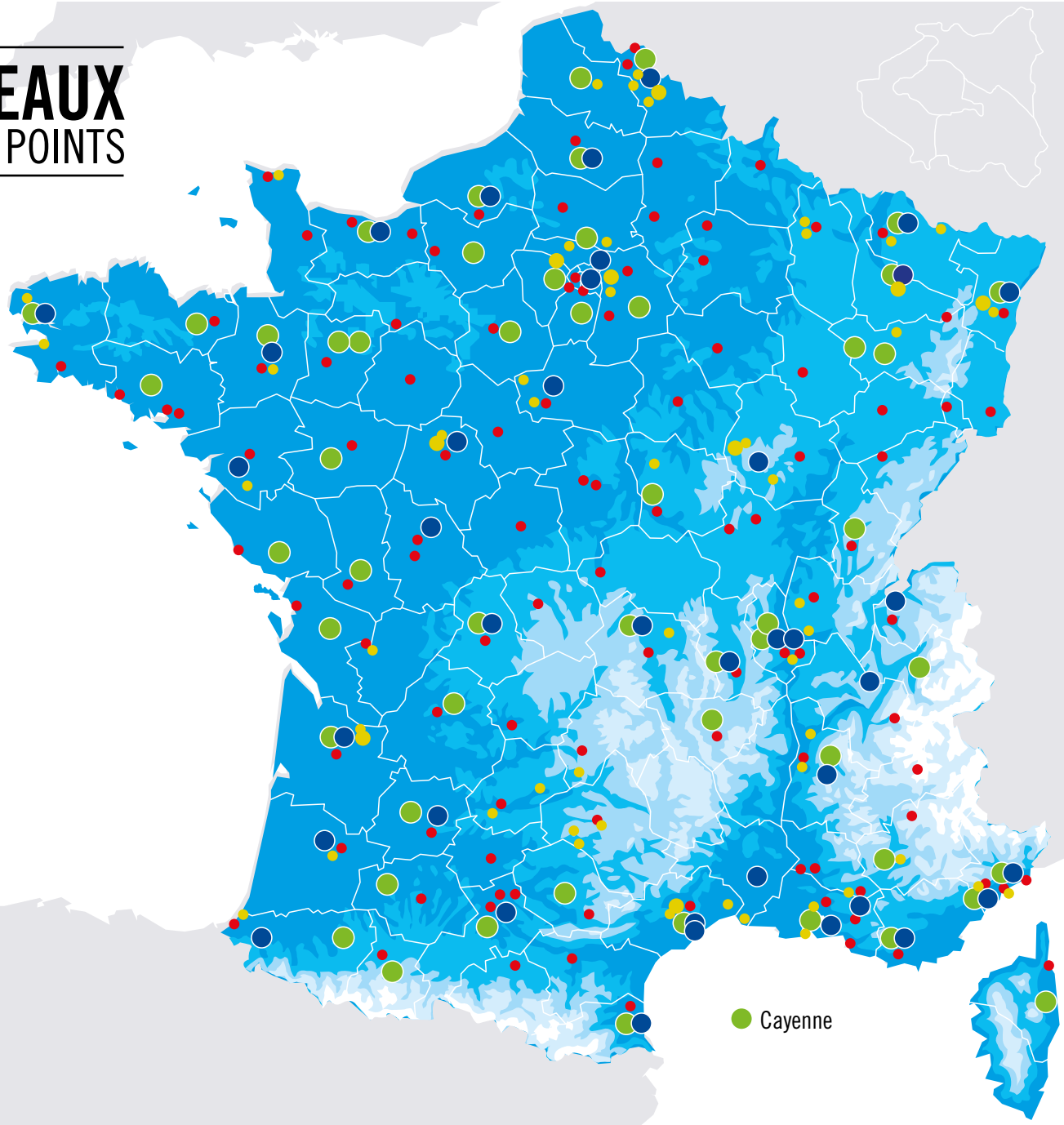

119
Cabinets d'experts
Mutuelle
des Motards

40
Moto-écoles conventionnées
et 7 associations locales AFDM (Association pour la Formation des Motards)

ÊTRE SOCIÉTAIRE DE LA MUTUELLE

- 1 MUTUELLE, 1 MOUVEMENT

Créée à l'appel des Motards en Colère, la Mutuelle est membre de la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère) et a tissé de nombreux partenariats avec les structures du Mouvement Motard, qu'il s'agisse de formation à la conduite avec l'AFDM (7 associations locales, 64 moto-écoles conventionnées), de Moto Magazine (filiale à 50 / 50 de la Mutuelle et de la FFMC), de la FFMC-Loisirs (centre de loisirs pour enfants et ados) ou encore des 85 antennes locales de la FFMC. Notre but : faire en sorte que tous les usagers soient respectés, dans le cadre d'un véritable partage de la route.

Devenez sociétaire membre de droit !
« *Militant assureur* », la Mutuelle des Motards, attentive aux besoins des conducteurs de 2-roues, à leur défense et à leur liberté de rouler à 2 et 3-roues, invite ses nouveaux sociétaires à découvrir concrètement les actions que la FFMC mène pour renforcer la protection de tous les motards et scootéristes au quotidien, pendant un an et gratuitement !
Plus d'informations auprès de la Mutuelle.

CRÉÉE PAR LES MOTARDS,
POUR LES MOTARDS.
ET TOUS CEUX QUI ROULENT.

- SOCIÉTAIRES, PAS ACTIONNAIRES

La Mutuelle n'a pas d'actionnaires à rémunérer, son conseil d'administration est composé de sociétaires bénévoles et démocratiquement élus. Chaque année, au printemps, les membres du conseil d'administration et du conseil de direction vont à votre rencontre, dans plus de 50 villes de France. Depuis plus de trente ans, ces assemblées régionales sont la clé de voûte d'un dialogue direct entre la Mutuelle et ses sociétaires. Gestion, gouvernance, produits, services… chez nous, chacun peut prendre la parole, et il n'y a pas de sujet tabou.

- VOS GARANTIES SOCIÉTAIRE

QUEL QUE SOIT LE VÉHICULE,
SAVE ET JURIMOTARD
VOUS SUIVENT PARTOUT.

Avec la garantie **SAVE**, en cas d'accident entraînant au moins 2 jours d'hospitalisation ou 5 jours d'ITT, nous vous aidons à gérer votre quotidien et accompagnons votre entourage : aide à l'aménagement intérieur, transport à vos rendez-vous médicaux, aide pour le ménage et le jardinage, garde des enfants, soutien scolaire…
Défense Permis de conduire : en cas d'immobilisation de votre véhicule par les forces de l'ordre, nous vous assistons 24 h sur 24. Remboursement jusqu'à 240 € du stage de récupération de points, et jusqu'à 500€ des frais d'obtention du permis de conduire.
Distincte de la protection juridique liée à votre véhicule, la garantie **JURIMOTARD** vous protège dans le cadre de votre vie courante : conflit de voisinage ou avec votre employeur, litige après un achat en boutique ou sur le web, atteinte à votre *e*-réputation…

- DES SERVICES EXCLUSIFS

En devenant sociétaire de la Mutuelle, vous bénéficiez d'offres et de services exclusifs proposés par nos partenaires : un abonnement préférentiel à ***Moto Magazine*** ; l'accès au **crédit Socram** pour acheter un 2-roues, vous équiper et même vous former ; des **stages sur-mesure** de formation et de perfectionnement à la conduite 2 & 3-roues… Parlez-en avec l'un de nos 180 conseillers en assurance. Pour les joindre, vous bénéficiez en tant que sociétaire d'une ligne dédiée et 100 % gratuite.
Vous pouvez également participer aux **Liberday's**, des moments de rencontre privilégiés en local et découvrir ce que votre Mutuelle met en œuvre pour vous, dans votre région. Il vous est aussi possible de prendre part aux **OPEN**, les journées de roulage sur piste 100 % Mutuelle des Motards encadrées par des pilotes pros !

LE 100%
MA BÉCANE

// LE CONTRAT QUI A FAIT LA LÉGENDE DE LA MUTUELLE //

À part vous…
Qui sait le lien qui
vous unit à votre machine ?

- LES + MUTUELLE

Équipement compris. Tous vos vêtements spécifiques moto sont remboursés en cas d'accident à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2 000 € (casque inclus) avec l'option Équipement Optimal (voir p. 33).

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Assistance 0 km. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou même de batterie déchargée, y compris dans votre garage.

Prêt de guidon sans franchise. Tous les conducteurs, même occasionnels, sont couverts pour les dommages corporels et (en formule Tous Risques) ceux causés à votre moto.

Option Accessoires. Top-case, valises, saute-vent, carénage additionnel… sont remboursés jusqu'à 9 000 € selon l'option choisie.

Open. Le 100 % vous couvre aussi sur les circuits de vitesse (hors compétition et entraînement chronométré) et lors de chaque Open Mutuelle des Motards.

- EN EXCLU

Le plaisir en +
Les Open Mutuelle des Motards

L'expertise en +
119 experts formés aux 2-roues

La fiabilité en +
De nombreux réparateurs spécialistes

La prévention comprise en +
Stages 2 & 3-roues tous niveaux

- EN CAS DE PÉPIN

Option Valeur d'achat. Pour les motos neuves, en cas de vol, votre moto est remboursée jusqu'à 12 mois au prix d'achat et jusqu'à 36 mois en cas d'accident et si la moto est déclarée épave par notre expert.

Garantie vice caché ou malfaçon. En cas de litige, la Mutuelle vous assiste (sans limite d'âge de votre moto) contre le réparateur professionnel en cas de travaux défectueux, et jusqu'aux dix ans de votre moto contre le vendeur en cas de vice caché. La Mutuelle garantit aussi votre défense contre l'acheteur de votre moto, jusqu'à six mois après la transaction.

Bris de Glaces sans franchise. Inclus dès la formule Vol : la réparation ou le remplacement de la bulle et des phares, remboursé à 100 %.

Assistance pièces détachées à l'étranger. En cas de panne ou d'accident, la Mutuelle vous suit et vous assiste dans les 44 pays de la carte verte.

Jamais sans 2-roues*. En option avec votre Assistance 0 km, nous pouvons mettre à votre disposition un 2-roues de remplacement.

Fidélité récompensée. Grâce à votre fidélité vous bénéficiez, lors de votre premier sinistre, d'une franchise réduite en formule Vol et Tous Risques : - 30 % avec 3 ans d'ancienneté sans sinistre, - 50 % au bout de 5 ans, et suppression de la franchise au bout de 10 ans.

* liée aux conditions de permis

STARTER

MOTO 125

// LE CONTRAT QUI VOUS FAIT ENTRER DANS LA BANDE //

À part vous…
Qui sait qu'être motard
n'est pas une question de cylindrée ?

- LES + MUTUELLE

Équipement compris. Tous vos équipements spécifiques moto et votre casque sont remboursés en cas d'accident, à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2000 € avec l'option Équipement Optimal (voir p. 33).

Assistance 0 km. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou de batterie déchargée, même en bas de chez vous.

Prêt de guidon sans franchise. Tous les conducteurs, même occasionnels, sont couverts pour les dommages corporels et (en formule Tous Risques) ceux causés à votre moto.

Prévention comprise. Conçus avec l'AFDM, nos stages sur-mesure (initiation ou perfectionnement) vous apprennent à maîtriser votre 2-roues dans toutes les situations.

Crédit motard. Conçu avec Socram, pour financer en souplesse votre moto, votre équipement et/ou votre formation, sans frais de gestion, ni frais de dossier.

- EN EXCLU

La fiabilité en +
De nombreux réparateurs spécialistes

Le coup de pouce en +
Chèque Équipement Sécurité

Les bonnes affaires en +
De nombreux partenaires exclusifs

- EN CAS DE PÉPIN

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Fidélité récompensée. Grâce à votre fidélité vous bénéficiez, lors de votre premier sinistre, d'une franchise réduite en formule Vol et Tous Risques : - 30 % avec 3 ans d'ancienneté sans sinistre, - 50 % au bout de 5 ans, et suppression de la franchise au bout de 10 ans.

Mobilité assurée*. En option avec votre Assistance 0 km, nous mettons à votre disposition un 2-roues de remplacement.

Réseaux Mutuelle. À votre service partout en France : un grand nombre de réparateurs et d'experts spécialistes du 2-roues.

* liée aux conditions de permis

COLLECTOR

MOTO DE COLLECTION OU D'EXCEPTION

// LE CONTRAT CISELÉ POUR VOS ŒUVRES D'ART //

À part vous…
Qui connaît la valeur de votre Collector ?

— LES + MUTUELLE

Accessoires compris. Tous les accessoires solidaires de votre moto sont considérés comme partie intégrante de votre Collector et sont remboursés en cas de vol ou d'accident.

Expertise sur-mesure. Votre Collector est assuré en valeur déclarée jusqu'à 9 000 € ou en valeur agréée après étude personnalisée par l'un de nos 119 experts spécialisés, ou celui de votre choix.

Assistance 50 km. Intervention 24 h sur 24 quelle que soit la formule choisie : Responsabilité Civile, Vol ou Tous Risques. Assistance 0 Km en cas d'accident.

Trajet Travail. Parce que votre véhicule quotidien peut tomber en panne ou tout simplement parce que vous avez envie de faire rouler votre moto de collection, nous vous donnons la possibilité de l'utiliser exceptionnellement pour vous rendre à votre travail.

Tarif dégressif. En formule Responsabilité Civile, plus vos Collectors sont nombreux, plus votre forfait baisse, jusqu'au tarif plancher : 15 € par moto à partir du 5e véhicule assuré.

— EN EXCLU

L'expertise en +
119 experts formés aux 2-roues

La fiabilité en +
De nombreux réparateurs spécialistes

Les bons plans motards en +
De nombreux partenaires exclusifs

— EN CAS DE PÉPIN

Casque remboursé. En valeur d'achat. Pas de franchise, pas de vétusté, ou un remboursement de 110 € garanti sans facture.

Option Équipement. Tous vos vêtements 2 & 3-roues sont remboursés en cas d'accident à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2 000 € (casque inclus) avec l'option Équipement Optimal (voir p. 33).

Fidélité récompensée. Grâce à votre fidélité vous bénéficiez, lors de votre premier sinistre, d'une franchise réduite en formule Vol et Tous Risques : - 30 % avec 3 ans d'ancienneté sans sinistre, - 50 % au bout de 5 ans, et suppression de la franchise au bout de 10 ans.

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Option Assistance 0 km. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou même de batterie déchargée, y compris dans votre garage.

AUTHENTIK

MON INCREVABLE

// LE CONTRAT SUR MESURE POUR VOTRE MOTO DE 15 ANS ET + //

Machines +15 ans

À part vous…
Qui voit la route sous le bon angle ?

- LES + MUTUELLE

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Équipement compris. Tous vos vêtements 2 & 3-roues sont remboursés en cas d'accident à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2 000 € (casque inclus) avec l'option Équipement Optimal (voir p. 33).

Prêt de guidon sans franchise. Tous les conducteurs, même occasionnels, sont couverts pour les dommages corporels et (en formule Tous Risques) ceux causés à votre moto.

Assistance 0 km. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou de batterie déchargée, même dans votre garage.

Réseaux Mutuelle. À votre service partout en France : de nombreux réparateurs et experts spécialistes du 2-roues.

- EN EXCLU

Le plaisir en +
Les Open Mutuelle des Motards

Les bons plans motards en +
De nombreux partenaires exclusifs

La prévention comprise en +
Stages 2 & 3-roues tous niveaux

- EN CAS DE PÉPIN

Répare +. En cas d'accident, pour éviter le classement de votre machine en épave, notre expert recherche avec vous des solutions pour réparer votre moto.

Fidélité récompensée. Grâce à votre fidélité vous bénéficiez, lors de votre premier sinistre, d'une franchise réduite en formule Vol et Tous Risques : - 30 % avec 3 ans d'ancienneté sans sinistre, - 50 % au bout de 5 ans, et suppression de la franchise au bout de 10 ans.

Bris de Glaces sans franchise. Inclus dès la formule Vol, la réparation ou le remplacement de la bulle et des phares avant, remboursés à 100 %.

Assistance pièces détachées à l'étranger. En cas de panne ou d'accident, la Mutuelle vous assiste dans les 44 pays de la carte verte.

Jamais sans 2-roues. En option avec votre Assistance 0 km, nous mettons à votre disposition un 2-roues de remplacement.

URBANSCOOT

SCOOTER 50 OU 125 CC

// LE CONTRAT MALIN DES DÉPLACEMENTS URBAINS //

À part vous…
Qui sait décrypter la ville ?

-LES + MUTUELLE

Casque remboursé en valeur d'achat. Pas de franchise, pas de vétusté, ou un remboursement de 110 € garanti sans facture.

Corporelle incluse. ***UrbanScoot 50*** Indemnisation jusqu'à 15 300 €, intervention dès 11 % d'incapacité. En option, jusqu'à 80 000 € et 150 000 € d'indemnisation. ***UrbanScoot 125*** Indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation.

Assistance 0 km comprise. Intervention 24h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou même de batterie déchargée, y compris en bas de chez vous.

Mobilité assurée. En option avec votre Assistance 0 km, nous mettons à votre disposition un 2-roues de remplacement.

Crédit motard. Pour financer en souplesse votre scooter, votre équipement et/ou votre formation, sans frais de gestion, ni frais de dossier.

- EN EXCLU

Le coup de pouce en +
Chèque Équipement Sécurité

Les bonnes affaires en +
De nombreux partenaires exclusifs

La prévention comprise en +
Stages d'initiation 2-roues

- EN CAS DE PÉPIN

Prêt de guidon sans franchise. Tous les conducteurs, même occasionnels, sont couverts pour les dommages corporels et (en formule Tous Risques) ceux causés à votre scoot.

Option Objets Transportés. La Mutuelle vous rembourse votre équipement en cas de vol dans le top-case, et vos effets personnels et privés (hors objets de valeur) en cas d'accident, jusqu'à 1 500 € (voir p. 37).

Équipement compris. ***UrbanScoot 125*** Tous vos vêtements spécifiques 2-roues sont remboursés en cas d'accident à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2 000 € (casque inclus) avec l'option Équipement Optimal. ***UrbanScoot 50*** Accessible en option (voir p. 33).

Réseaux Mutuelle. À votre service partout en France : de nombreux réparateurs et experts spécialistes du 2-roues.

Option Valeur d'achat. ***UrbanScoot 125*** En cas d'accident, votre scooter neuf est remboursé jusqu'à 36 mois au prix d'achat, et jusqu'à 12 mois en cas de vol.

MAXISCOOT

GROS SCOOTER

// LE CONTRAT TAILLÉ POUR LA VILLE À PLEIN RÉGIME //

À part vous…
Qui sait faire sauter le bouchon ?

- LES + MUTUELLE

Assistance 0 km. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou même de batterie déchargée, y compris dans votre garage.

Équipement compris. Tous vos vêtements spécifiques 2 & 3-roues sont remboursés en cas d'accident à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2 000 € (casque inclus) avec l'option Équipement Optimal (voir p. 33).

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Mobilité assurée. En option avec votre Assistance 0 km, nous mettons à votre disposition un 2-roues de remplacement.

Option Accessoires. Top-case, tablier, valises, saute-vent, carénage additionnel… sont remboursés jusqu'à 9 000 € selon l'option choisie.

Option Objets Transportés. La Mutuelle vous rembourse votre équipement en cas de vol dans le top-case, et vos effets personnels et privés (hors objets de valeur) en cas d'accident, jusqu'à 1 500 €.

Open. Votre contrat vous couvre aussi sur les circuits de vitesse (hors compétition et entraînement chronométré) et lors de chaque Open Mutuelle.

- EN EXCLU

La fiabilité en +
De nombreux réparateurs spécialistes

Les bons plans motards en +
De nombreux partenaires exclusifs

La prévention comprise en +
Stages 2 & 3-roues tous niveaux

- EN CAS DE PÉPIN

Bris de Glaces sans franchise. Inclus dès la formule Vol : la réparation ou le remplacement de la bulle et des phares avant, remboursés à 100 %.

Garantie vice caché ou malfaçon. En cas de litige, la Mutuelle vous assiste (sans limite d'âge de votre machine) contre le réparateur professionnel en cas de travaux défectueux, et jusqu'aux dix ans de votre MaxiScoot contre le vendeur en cas de vice caché. La Mutuelle garantit aussi votre défense contre l'acheteur de votre MaxiScoot jusqu'à six mois après la transaction.

Option Valeur d'achat. En cas d'accident, votre MaxiScoot neuf est remboursé jusqu'à 36 mois au prix d'achat, et jusqu'à 12 mois en cas de vol.

Prêt de guidon sans franchise. Tous les conducteurs, même occasionnels, sont couverts pour les dommages corporels et (en formule Tous Risques) ceux causés à votre MaxiScoot.

FULL POWER

MOTO DE CIRCUIT

// LE CONTRAT QUI FAIT LE TOUR DE PISTE //

À part vous…
Qui fait la différence entre la route et la piste ?

- LES + MUTUELLE

No limit. Aucune contrainte de cylindrée pour évoluer sur circuit (hors compétition et entraînement chronométré). Les conducteurs de moins de 18 ans sont aussi couverts.

Préparation OK. Contrat ouvert à tous les modèles préparés pour la vitesse et répondant aux normes des circuits, homologués ou non.

Tarif dégressif. Plus vos bolides sont nombreux, plus votre forfait baisse, jusqu'au tarif plancher : 39 € par moto à l'année à partir du 5e *Full Power* assuré.

Option Moto Transportée. Remboursement jusqu'à 10 000 € en cas de dommages occasionnés à votre moto pendant son transport (incluant le chargement, le déchargement, l'arrimage ou un accident).

- EN EXCLU

Le plaisir en +
Les Open Mutuelle des Motards

La fiabilité en +
De nombreux réparateurs spécialistes

Les bons plans motards en +
De nombreux partenaires exclusifs

- EN CAS DE PÉPIN

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.
Qui dit mieux sur un circuit ?

Expertise sur-mesure. En cas de sinistre, la valeur de votre moto de circuit est définie après étude personnalisée par l'un de nos 119 experts spécialisés.

Assistance 50 km. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou de batterie déchargée... Assistance 0 km en cas d'accident.

TOUT TERRAIN

MOTO TRIAL ET ENDURO

// LE CONTRAT QUI VOUS SUIT SUR TOUS LES CHEMINS //

À part vous…
Qui connaît votre vraie nature ?

- LES + MUTUELLE

100 %. Votre Tout-Terrain est homologué et vous l'utilisez quotidiennement hors loisirs ? Vous êtes 100 % éligible au contrat ***100 %*** ! *Page 8 et 9*

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Casque remboursé en valeur d'achat. Pas de franchise, pas de vétusté, ou un remboursement de 110 € garanti sans facture.

No limit. Pour les véhicules homologués, contrat valide sur toutes les pistes en terre et tous les chemins ouverts à la circulation, hors compétition. Les conducteurs de moins de 18 ans sont couverts (selon conditions de permis).

Accessible à tous Trial, Enduro, Cross, Pocket bike, Pit et Dirt bikes, Motos juniors (uniquement sur terrains adaptés).

- EN EXCLU

L'expertise en +
119 experts formés aux 2-roues

La fiabilité en +
De nombreux réparateurs spécialistes

Les bons plans motards en +
De nombreux partenaires exclusifs

- EN CAS DE PÉPIN

Assistance 50 km. Intervention 24h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou de batterie déchargée… Assistance 0 km en cas d'accident.

Assistance aux personnes. En cas d'accident, intervention 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Option Équipement. Tous vos vêtements spécifiques TT sont remboursés en cas d'accident à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2 000 € (casque inclus) avec l'option Équipement Optimal (voir p. 33).

Formule Vol.
Accessible pour les motos homologuées.

Fidélité récompensée.
Grâce à votre fidélité, si vous avez choisi la formule Vol, vous bénéficiez d'une franchise réduite en cas de vol : - 30 % avec 3 ans d'ancienneté sans sinistre, - 50% au bout de 5 ans, et suppression de la franchise au bout de 10 ans.

SIDE BY SIDE

SIDE CAR ET TRIKE

// LE CONTRAT ATTELÉ À LA GRANDE ÉVASION //

À part vous…
Qui sait que le plaisir de rouler compte double ?

- LES + MUTUELLE

Assistance 0 km. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou même de batterie déchargée, y compris dans votre garage.

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Équipement compris. Tous vos équipements 2 & 3-roues et votre casque sont remboursés en cas d'accident, à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2000 € avec l'option Équipement Optimal (voir p. 33).

Prêt de guidon sans franchise. Tous les conducteurs, même occasionnels, sont couverts pour les dommages corporels et (en formule Tous Risques) ceux causés à votre Side ou votre Trike.

Option Accessoires. Top-case, tablier, valises, saute-vent, carénage additionnel… sont remboursés jusqu'à 9 000 € selon l'option choisie.

- EN EXCLU

L'expertise en +
119 experts formés aux 2-roues

Les bons plans motards en +
De nombreux partenaires exclusifs

La prévention comprise en +
Stages 2 & 3-roues tous niveaux

- EN CAS DE PÉPIN

Assistance aux personnes. Pour vous et votre passager, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Rapatriement inclus. Votre machine est transportée chez le constructeur ou un réparateur spécialisé.

Expertise sur-mesure. La valeur de votre panier est définie après étude personnalisée par l'un de nos 119 experts motards.

Garantie vice caché ou malfaçon. En cas de litige, la Mutuelle vous assiste (sans limite d'âge de votre Side ou de votre Trike) contre le réparateur professionnel en cas de travaux défectueux, et jusqu'aux dix ans de votre 3-roues contre le vendeur en cas de vice caché. La Mutuelle garantit aussi votre défense contre l'acheteur de votre Side ou de votre Trike jusqu'à six mois après la transaction.

Bris de Glaces sans franchise. Inclus dès la formule Vol, la réparation ou le remplacement de la bulle et des phares avant de votre moto et attelage, remboursés à 100 %.

LE 2 X 2

QUAD

// LE CONTRAT POUR QUATRE ROUES //

À part vous…
Qui sait prendre la clé des champs ?

- LES + MUTUELLE

100 %. Votre quad est homologué et vous l'utilisez quotidiennement hors loisirs ? Vous êtes 100 % éligible au contrat ***100 %*** ! *Page 8 et 9*

Corporelle solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 € et 500 000 € d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Casque remboursé en valeur d'achat. Pas de franchise, pas de vétusté, ou un remboursement de 110 € garanti sans facture.

No limit. Pour les véhicules homologués, contrat valide sur toutes les pistes en terre et tous les chemins, hors compétition. Les conducteurs de moins de 18 ans sont couverts (selon conditions de permis).

- EN EXCLU

L'expertise en +
119 experts formés aux 2-roues

La fiabilité en +
De nombreux réparateurs spécialistes

Les bons plans motards en +
De nombreux partenaires exclusifs

- EN CAS DE PÉPIN

Assistance 50 km. Intervention 24h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou de batterie déchargée… Assistance 0 km en cas d'accident.

Assistance aux personnes. Pour vous et votre passager, en cas d'accident, intervention 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Option Équipement. Tous vos vêtements spécifiques Quad sont remboursés en cas d'accident à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2 000 € (casque inclus) avec l'option Équipement Optimal (voir p. 33).

Formule Vol. Accessible pour les Quads homologués.

Fidélité récompensée. Grâce à votre fidélité, si vous avez choisi la formule Vol, vous bénéficiez d'une franchise réduite en cas de vol : - 30 % avec 3 ans d'ancienneté sans sinistre, - 50 % au bout de 5 ans, et suppression de la franchise au bout de 10 ans.

MA PERSO
MOTO PERSONNALISÉE

// LE 1ER ET SEUL CONTRAT QUI ASSURE VOS MOTOS PERSONNALISÉES //

Pour toutes les motos personnalisées ou modifiées.

- LES + MUTUELLE

Produit inédit. Aucun autre produit ne permet à ce jour de couvrir les motos personnalisées à leur juste valeur.

Moto assurée à sa juste valeur. Prise en compte de la juste valeur du véhicule par le biais d'une estimation préalable : accessoires, modifications et configurations « sur-mesure » sont intégrés dans l'estimation faite par l'un de nos 180 experts spécialisés, ou celui de votre choix.

Corporelle Solidaire. Avec la Protection Conducteurs Solidaire, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 10 % d'incapacité. En option, jusqu'à 200 000 €€ et 500 000 €€ d'indemnisation avec la Protection Conducteurs Renforcée et la Protection Conducteurs Optimale.

Usage Promenade. En Vol et Tous Risques, possibilité de choisir un usage « Promenade » si on ne va pas travailler avec sa moto (réduction jusqu'à 20% par rapport à l'usage Promenade/ Trajet Travail).

- EN EXCLU

Le plaisir en +
Les Open Mutuelle des Motards

L'expertise en +
119 experts motards

La fiabilité en +
De nombreux réparateurs spécialistes

La prévention comprise en +
Conseils en cas de modifications radicales

- EN CAS DE PÉPIN

Prise en compte des modifications. En cas d'accident, seul ou causé à un tiers, avec votre moto personnalisée, nous prenons en charge les conséquences financières.

Assistance 0 km comprise. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou de batterie déchargée, même en bas de chez vous.

Équipement compris. Tous vos vêtements spécifiques 2 & 3-roues sont remboursés en cas d'accident à concurrence de 1 000 €, et jusqu'à 2 000 € (casque inclus) avec l'option Équipement Optimal (voir p. 32).

Franchise adaptée à la valeur du véhicule en cas de mise en jeu des garanties (montant fixe, avec un minimum de 100 € et un maximum de 750 €).

AUTO

ASSURER MON 4-ROUES

// LE CONTRAT QUI A DU COFFRE //

À part vous…
Qui sait qu'un motard peut aussi être un automobiliste

- LES + MUTUELLE

Assistance 0 km comprise. Intervention 24 h sur 24 en cas de panne, de crevaison, de perte des clefs, d'erreur de carburant ou de batterie déchargée, même en bas de chez vous.

Corporelle Conducteur. Avec la Corporelle Conducteur, indemnisation jusqu'à 80 000 €, intervention dès 11% d'incapacité. En option, jusqu'à 150 000 € d'indemnisation avec la Corporelle Conducteur Optimale.

Bris de Glaces. Sans franchise en cas de réparation.

Option Objets Transportés. En cas de Vol ou de Dommages, remboursement des objets privés transportés dans votre voiture, jusqu'à 1600 €.

HOME RIDE HOME

HABITATION

// LA MUTUELLE VOUS ASSURE, JUSQUE CHEZ VOUS //

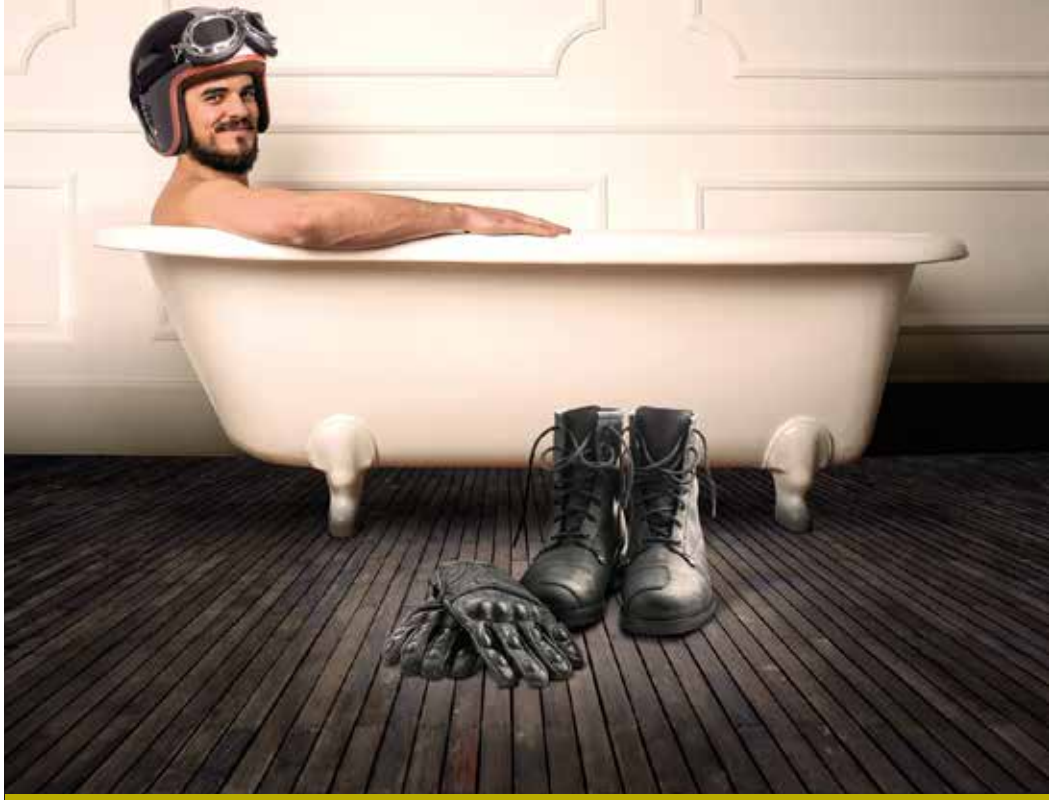

- LES + MUTUELLE

Une assurance pour tous. Propriétaire, locataire ou colocataire, maison ou appartement, étudiant ou dans la vie active. Un produit sur mesure grâce à des formules à la carte.

Des garanties essentielles incluses. Assistance 24h/24 7j/7, bris de glace, dommages électriques, vol,… et un large choix d'options : vol et casse des objets électroniques nomades, valeur à neuf, piscine…

Un tarif adapté aux jeunes. Une réduction de 10% sur la formule Starteo pour les moins de 30 ans.

AGPM
ASSURANCE, ÉPARGNE, SANTÉ, PRÉVOYANCE

LES OPTIONS
QUI CHANGENT TOUT

Les Corporelles moto et scooter

Parce que votre sécurité est notre priorité, chacun de nos contrats inclut une protection corporelle du conducteur. Et nous vous proposons une couverture maximale avec les garanties optionnelles Protection Conducteurs Renforcée et Optimale.

	Solidaire	Renforcée	Optimale
Taux d'AIPP minimal (Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique)	10 %	10 %	10 %
Plafond global d'indemnisation	80 000 €	200 000 €	500 000 €
Dépenses de Santé Actuelles (DSA)	1 100 €	3 000 €	3 000 €
Perte de Gains Professionnels Actuels (PGPA)		20 000 €	40 000 €
Déficit Fonctionnel Permanent (DFP)	80 000 €	100 000 €	200 000 €
Préjudice Esthétique Permanent (PEP*)		10 000 €	15 000 €
Assistance Tierce Personne (ATP)**		100 000 €	250 000 €
Frais de Logement Adapté (FLA)		10 000 €	25 000 €
Frais de Véhicule Adapté (FVA)			5 000 €
Frais d'Obsèques			3 500 €
Capital décès	7 700 €	18 000 €	20 000 €
TARIFS TTC/an			
Le 100 %, Starter, Authentik, UrbanScoot 125, MaxiScoot, Side by Side, Ma perso	Inclus	61 €	102 €
Tout Terrain, Le 2 X 2, Collector[1]	Inclus	30 €	67 €
Full Power[1]	Inclus	51 €	72 €

* PEP > le degré de gravité doit être supérieur ou égal à 4 sur une échelle de 1 à 7.
** ATP > le taux d'AIPP doit être supérieur ou égal à 50 %

[1] tarif forfaitaire dégressif selon le nombre de moto

Les Corporelles cyclo adulte

	Basic'	Conducteur	Cond. Optimale
Dépenses de Santé Actuelles (DSA)	800 €	1 100 €	3 000 €
Déficit Fonctionnel Permanent (DFP) Taux d'AIPP minimal de 11 %	15 300 €	80 000 €	150 000 €
Capital décès	4 600 €	7 700 €	18 000 €
TARIFS TTC/an			
UrbanScoot 50	Inclus	26 €	67 €
Auto		Inclus	56 €

L'Équipement 2 & 3-roues

Votre équipement, c'est votre carrosserie. C'est pourquoi la Mutuelle a inclus la garantie Équipement dans la majorité de ses contrats, et vous propose une formule d'indemnisation XXL avec l'option Équipement Conducteur Optimal.

	Équipement Conducteur	Équipement Conducteur Optimal
Casque et vêtements spécifiques adaptés 2-roues	jusqu'à 1 000 €	jusqu'à 2 000 €
TARIFS TTC/an		
Le 100 %, Starter, Authentik, UrbanScoot 125, MaxiScoot, Side by Side, Ma perso	Inclus	40 €
Tout Terrain, Le 2 X 2, Collector	26 €	65 €
UrbanScoot 50	26 €	65 €

LES AVANTAGES
RIEN QUE POUR VOUS

▶ EN RÉCOMPENSE DE VOTRE SÉCURITÉ :

- PERFECTIONNEMENT 2 & 3-ROUES

Savez-vous qu'un stage peut faire baisser votre cotisation ?
Conçu avec l'AFDM, notre stage de Perf (2 jours, souvent sur un week-end, avec votre moto ou votre scooter) est aujourd'hui la référence en matière de perfectionnement à la conduite. Prise de conscience des limites physiologiques, lecture de la route et décryptage des automatismes de conduite, analyse des comportements des différents usagers et de leur perception du trafic selon le type de véhicule : autant d'objectifs pédagogiques déclinés théoriquement, puis en pratique. À la clé du stage de Perf' : une réduction de cotisation de 20% sur vos garanties Responsabilité Civile et Dommages.

- PARRAINAGE

Savez-vous qu'un parrainage peut être solidaire et responsable ?
Sociétaire de la Mutuelle des Motards, vous pouvez parrainer un conducteur de 2-roues et profiter des avantages de cette opération tout en contribuant à une action de solidarité. En effet, cette action entraîne automatiquement le versement de 10€ par parrainage à l'association Handicaps Motards Solidarité (Association permettant à des personnes atteintes de handicap d'accéder à la pratique du 2-roues).
30 € sont partagés entre parrain & filleul, chacun d'entre vous recevant une participation de 15 € pour compléter son équipement (dorsale, bottes, gants ...hors casque).
Pour parrainer une personne de votre entourage, rendez-vous dans votre bureau le plus proche ou remplissez le formulaire en ligne dans votre espace perso.

- CHÈQUE ÉQUIPEMENT SÉCURITÉ (CES)

Nouveau sociétaire novice en 2-roues ? Une aide financière vous est offerte pour vous aider à vous équiper : 30 € vous sont remboursés pour toute présentation de votre facture d'achat d'équipement.

▶ EN RÉCOMPENSE DE VOTRE FIDÉLITÉ :

- RÉDUCTIONS MULTI-VÉHICULES

Savez-vous que la Mutuelle des motards récompense votre fidélité ?
Réduction multi véhicules : en assurant plusieurs véhicules à la Mutuelle des Motards, vous bénéficiez d'une réduction pouvant aller jusqu'à 20 % sur vos contrats moto, cyclo, et auto (selon conditions).
Réduction multi 2-roues : en assurant, plusieurs 2-roues dont vous êtes le seul conducteur, vous bénéficiez d'une réduction pouvant aller jusqu'à 50 % sur vos contrats 2-roues (selon conditions).

- FRANCHISE FIDÉLITÉ MUTUELLE

Savez-vous que la Mutuelle des motards récompense votre prudence ?
Grâce à votre fidélité vous bénéficiez d'une franchise réduite en formule Vol et Tous Risques : - 30 % avec 3 ans d'ancienneté sans sinistre, - 50 % au bout de 5 ans, et suppression de la franchise au bout de 10 ans.

- FRANCHISE ANNIVERSAIRE

Savez-vous que plus votre monture prend de l'âge, plus votre franchise baisse ?
Des 3 aux 6 ans de votre moto, votre franchise baisse de 25%, et à partir de ses 7 ans, elle baisse de 50%.

▶ EN ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE QUOTIDIEN :

- CRÉDIT MOTARD

Savez-vous qu'un accompagnement financier est possible ?
Pour vous équiper ou financer une formation à la conduite, pour votre moto, votre voiture ou vos travaux, nous vous proposons des solutions de crédit adaptées à votre budget avec notre partenaire mutualiste SOCRAM Banque*.
*Attention, un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

- CONDUITE EXCLUSIVE

Savez-vous qu'une conduite exclusive réduit votre cotisation ?
Grâce à votre contrat, vous pouvez prêter votre véhicule à n'importe quel conducteur, à partir du moment où il possède le permis adapté.
Et si votre 2-roues est assuré en formule Tous Risques* et que vous êtes seul à le conduire, vous bénéficiez d'une réduction sur votre tarif. Vous pourrez quand même prêter votre moto à une personne si elle est désignée aux Conditions Particulières de votre contrat, et ce sans franchise supplémentaire.
*valable en fonction du produit souscrit

- PARTENAIRES MOTARDS

Un réseau de réparateurs 2-roues à votre disposition : accédez à notre réseau de nombreux partenaires réparateurs spécialistes du 2-roues. Ils vous garantissent une rapidité d'intervention, des tarifs au plus juste et une qualité d'accueil et de conseil pour l'entretien de votre moto.
Un réseau de partenaires 2-roues : bénéficiez aussi de nombreuses réductions tarifaires auprès de partenaires 2-roues locaux et nationaux : motocistes, accessoiristes, équipementiers, mais aussi restaurateurs, hébergeurs et autres.

▶ EN ACCOMPAGNEMENT DE MOMENTS DIFFICILES :

- INDEMNISATION

Suivi personnalisé : en cas de sinistre, un conseiller vous est dédié pendant toute la durée de votre dossier. La qualité d'écoute et la continuité de l'information tout au long de la gestion du sinistre constituent un point fort de la relation avec vous.
Rapidité d'indemnisation : en cas de vol la Mutuelle s'engage à vous indemniser dans un délai de 15 jours ouvrés dès lors que toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier ont été transmises. En cas de dépassement de ce délai la Mutuelle s'engage alors à vous verser un dédommagement de 150 €.

Réseau d'experts spécialisé 2-roues : la Mutuelle met à votre disposition un réseau d'experts spécialement formés à l'expertise moto (près de 90 % sont des motards confirmés, titulaires du permis gros cube). Vous avez ainsi l'assurance d'avoir un interlocuteur à même d'évaluer au plus juste l'état de votre véhicule et sa valeur au jour du sinistre.

GARANTIES PRINCIPALES

// VOUS N'AUREZ PAS BESOIN D'UNE LOUPE POUR LIRE NOS MENTIONS LÉGALES //

1. Assurance de Responsabilité civile

Nous prenons en charge les indemnités que vous seriez amené à payer pour réparer le préjudice causé à autrui (y compris vos passagers) et également les frais liés à la défense de vos intérêts en cas de litige mettant en jeu votre responsabilité civile.

2. Protection et défense de vos droits

1. **Protection Juridique du véhicule** (sauf produit Tout terrain, Full Power et Ma perso) **:** nous prenons en charge la défense de vos intérêts personnels suite à un litige survenu lors de l'achat, de l'entretien ou de la vente du véhicule désigné aux conditions particulières.

2. **Défense Pénale et Recours Suite à Accident :** nous prenons également en charge votre recours de droit commun suite à un accident dans lequel le véhicule assuré est impliqué.

3. Protection du conducteur

Corporelle conducteur : quelle que soit la corporelle, les indemnités garanties ne peuvent pas se cumuler au profit du bénéficiaire avec d'autres indemnités qui, réparant les mêmes postes de préjudice, lui sont dues par nous ou tout autre organisme.

4. Protection véhicule assuré

1. **Vol / Incendie / Forces de la Nature :** nous couvrons les dommages résultant de la disparition ou de la détérioration de votre véhicule suite à un vol ou à une tentative de vol ainsi que les dommages subis par votre véhicule résultant d'un incendie, d'une explosion, et des effets du vent dûs aux tempêtes ou par l'action directe de la grêle, des avalanches ou des inondations.

2. **Bris de glaces :** nous garantissons, **sans franchise**, en 2-roues, le remplacement du pare-brise, bulle de carénage, optiques de phares, lunette arrière et glaces latérales des side-cars (hors contrat Collector).

3. **Dommages tous accidents :** nous couvrons les dommages subis par votre véhicule résultant d'un choc ou de son versement.

4. **Accessoires véhicule :**

Vos accessoires sont couverts	Option ÉCO (plafond 1 600 €)	Option PRIVILÈGE (plafond 5 000 €)	Option OPTIMALE (plafond 9 000 €)
En vol	29 € TTC/an	62 € TTC/an	73 € TTC/an
En vol et dommages tous accidents	47 € TTC/an	110 € TTC/an	145 € TTC/an

À noter : sont considérés comme des accessoires, les éléments (hors série) ajoutés et solidaires du véhicule assuré, livrés en option ou disponibles hors catalogue du constructeur. Sont également inclus le pot d'échappement et la peinture personnalisée.
Une pièce de remplacement ou de carrosserie dont la valeur est supérieure à celle de la pièce d'origine constructeur est également considérée comme un accessoire.

5. **Objets transportés :**

	2-ROUES	AUTO
Vol / Incendie	Casque et Vêtements adaptés	Tout Objet*
Dommages tous accidents	Tout Objet*	Tout Objet*
Plafond	1 500 €	1 600 € (310 € maxi/objet)

À noter : pour le Vol / Incendie du contrat 2-roues, le contenant doit être : coffre, top-case, valise et sacoche en matériaux rigides et fermés à clés.

6. **Moto transportée** (uniquement produit Full power) **:** nous garantissons les dommages causés à votre moto de circuit lors de son transport sur ou dans un autre véhicule (remorque, fourgon).

5. Assistance

1. **Assistance :** en cas de panne, d'accident, même devant chez vous, de votre moto ou auto. Erreur de carburant ou panne d'essence, crevaison, problème mécanique, sur simple appel à IMA (Inter Mutuelles Assistance), un réparateur viendra vous dépanner, **sans franchise kilométrique (0 km)**, vous réapprovisionner en carburant, changer votre roue sur place, intervenir sur votre véhicule ou s'occuper de sa prise en charge et de votre retour à domicile si besoin.
En cas de panne avec **une moto assurée en produit Full Power, Tout Terrain ou Collector**, l'ensemble de ces garanties s'applique **à partir de 50 km** du domicile du bénéficiaire.

2. **Assistance optimale :** pour encore plus de confort, en complément de l'Assistance 0 km*, l'Assistance optimale permet de bénéficier, partout en France, d'une voiture, d'une moto, ou d'un cyclomoteur de remplacement** durant la période de réparation (7 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident, d'incendie, d'acte de vandalisme ou de tentative de vol, et 30 jours en cas de vol). * à l'exclusion des contrats Full Power, Tout-terrain et Collector. / ** selon conditions

6. SAVE (Soutien et Accompagnement des Victimes de la route et de leur Entourage)

Parce que nous savons combien il est important, au-delà d'une indemnité, d'être accompagné en cas d'accident de la route, nous sommes à vos côtés, dès le premier jour du sinistre, dans la gestion de votre quotidien : soutien psychologique pour vous et vos proches, accompagnement pour l'aménagement de votre cadre de vie, soutien administratif, aide au retour à l'emploi… Le coût de cette garantie est de 12 € / an quel que soit le nombre de contrats en France métropolitaine uniquement.

7. JURIMOTARD – Défense permis de conduire.

Avec Jurimotard, vous bénéficiez de l'accompagnement de juristes pour vous défendre dans les litiges survenant dans votre vie privée et professionnelle, non liés à l'utilisation de votre véhicule. Vous bénéficiez aussi d'une assistance 24 h sur 24 h en cas d'immobilisation de votre véhicule et vos frais de stage sont pour partie pris en charge en cas de retrait de points ou de permis. Le coût de cette garantie est de 14 € / an quel que soit le nombre de contrats.

Les données à caractère personnel recueillies directement auprès de vous sont nécessaires pour l'établissement d'une proposition d'assurance elles ont pour fondement l'exécution de votre(vos) contrat(s) d'assurance.
Elles sont destinées à la Mutuelle des Motards en sa qualité de responsable de traitement et sont conservées pour la durée nécessaire à l'exécution des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.
Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, la limitation de leur traitement, déterminer leur sort après votre décès, ou vous y opposer dans les conditions légalement déterminées.
A tout moment, vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits directement auprès de la Mutuelle des Motards et adresser votre demande par écrit en justifiant de votre identité, à l'adresse suivante Assurance Mutuelle des Motards – 270 Impasse Adam Smith, CS10100, 34479 Pérols, France ou par email dpoamdm@amdm.fr

* sous conditions

REJOIGNEZ
LA COMMUNAUTÉ

facebook.com/mutuelledesmotards

mutuelledesmotards.fr

twitter.com/mutuellemotards

2roueslab.mutuelledesmotards.fr

instagram.com/mutuelledesmotards

Et retrouvez en ligne
votre magazine.
Rendez-vous sur
mutuelledesmotards.fr

mutuelle des motards
LIBERTÉ ASSURÉE

270 impasse Adam Smith - CS 10100-34479 Pérols cedex

Contactez-nous
04 67 50 67 50

Faites votre devis sur
mutuelledesmotards.fr

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances.

VOIX PUBLIQUE PROMO088-COMMUN-S-V04-2020-04-21 -Document non contractuel - Crédits photos : © Luc Jennepin, Shutterstock, Moto Magazine, DR - Document non contractuel